Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 09_11_2026
Délibération n° 2026-11-09 / 060

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20261109-DLB2026_060-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 novembre 2026

Date de la convocation : 03 novembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 19

L'an deux mil vingt-six, le neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, M. POLLET Yann, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. LE FLOCH Alain, Mme RICARD Lydie, M. LE GOFF Stéphane, Mme HAVET Frédérique, M. LEROY Frédéric, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, M. BLAYO Patrick, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. BRICAGE Henry à M. POLLET Yann ; M. ROLLAND Yan à M. ROUDAUT Jean-François.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : M. LE GOFF Stéphane.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor).

2026 / 060 – Tarifs communaux 2027.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission finances,

- **VALIDE** les tarifs 2027 tels que présentés ci-dessous.

SALLE POLYVALENTE	2027	
	Plourivotains	Extérieur
Bal - goûter	200 €	350 €
Grande salle 1 journée	350 €	475 €
Grande salle weekend	410 €	585 €
Loto	200 €	320 €
Théâtre - spectacle	150 €	180 €
Réunion AG congrès sans cuisine ni vaisselle	GRATUIT	175 €
Forfait pour séance max de 2h par asso extérieure (grande salle sans cuisine)	40 €	
Petite salle 1 journée	165 €	275 €
Petite salle weekend	210 €	340 €
Petite salle sans cuisine	80 €	130 €
Tarif associations communales (à partir de la 2ème animation)	200 €	
Tarif associations communales quand la 2ème animation est jugée d'intérêt communal	GRATUIT	
Organisation d'Obsèques civiles par Pompes Funèbres (forfait)	40 €	
Forfait pour séance max de 2h par asso extérieure (petite salle sans cuisine)	20 €	
Sonorisation	150 €	
Caution salle	300 €	
Caution sono	300 €	
Heure de ménage	40 €	

Remplacement de la vaisselle manquante :
Couteau : 1 € ; Fourchette : 1 € ; Cuillère à soupe 1 € ; Cuillère à café : 1 € ; Ustensile cuisine (louche, spatule …) : 15 € ; Verre : 2,00 € ; Flute ou coupe : 2 € ; Tasse à café : 2€ ; Assiette 3€ ; Plat : 15 €

Halle sportive :
Location association extérieure ou autres : 200 €
Caution (tout utilisateur) : 2 000 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20261109-DLB2026_060-DE

Salle des associations :
Associations plourivotaines : gratuit
Extérieur : 50 €

Grilles d'exposition :
Caution : 100 €
Associations plourivotaines : gratuit
Extérieur : de 1 à 14 grilles = forfait de 30 € ; à partir de 15 grilles = forfait de 60 €

Tables et bancs :
Location d'une table et 2 bancs : 5 €
Caution : 200 €

DROIT DE PLACE :
- Occasionnel : 28,50 €
- Hebdomadaire sans branchement : 5 €
- Hebdomadaire avec branchement : 7 €

CIMETIERE :
- Concession : 30 ans : 200 €
- Concession temporaire : 15 ans : 150 €
- Colombarium : 15 ans : 290 € / 30 ans : 580 €
- Cavurne : 15 ans : 200 € / 30 ans : 400 €

INTERVENTIONS TECHNIQUES :
- Ramassage d'un animal sur la voie publique : 20 €
- Gardiennage d'un chien au chenil communal (par 24 heures) : 10 €
- Busage (ml) : 70 €
- Tête de Buse (unité) : 50 €
- Regard (unité) : 170 €
- Porte-outils (tarif horaire avec forfait de 8 heures) : 10,00 €
- Intervention ponctuelle d'un personnel technique (tarif horaire) : 40€
- Balayeuse (tarif horaire) : 60 €
- Intervention des services techniques pour coupe et sécurisation des voies : tarif horaire de 40 € par agent mobilisé.
- Forfait pour dépôt de gravats à Cantonnou : 50 €.
- Entrée de champ pendant le curage (12 ml soit 2 buses de 6 ml) : gratuit

Le Maire,
Véronique CADUDAL





Visa du secrétaire de séance :

